

EXTRANAT OFFICIELS	Cercle de compétence « Juges et Arbitres »
Migration des titres des officiels « stagiaires »	Fiche : FFN-Extranat_officiels-Migration Version : du 18 février 2021

Une nouvelle version du module Extranat Officiel a été mise en exploitation fin janvier. Au-delà de l'implémentation de la réforme qui concerne les officiels de natation course, cette montée de version intègre des fonctionnalités nouvelles.

Différentes actions ont été réalisées pour accompagner le déploiement de l'application (visio-conférence, tutoriels, assistance téléphonique, ...) et l'équipe est mobilisée (commission fédérale et service informatique) pour traiter les retours du terrain, identifier les difficultés et corrections à apporter.

La réforme du cursus des officiels de natation course a été décidée avant la pandémie et en considérant que la nouvelle version d'extranat serait mise en exploitation au 1 octobre 2020. Lors de la mise en exploitation fin janvier les conditions n'étaient plus celles prévues initialement et il apparaît que les règles de migration de l'ancien dispositif vers le nouveau appliquées aux officiels « stagiaires » n'étaient plus adaptées et ont conduit à des anomalies.

Pour mémoire les titres « niveau stagiaire » (candidat C, officiel B stagiaire et officiel A stagiaire) ont été supprimés ; La notion de stagiaire est formalisée par un indicateur affecté au titre indiquant que l'individu est en cours de formation pour le titre de niveau supérieur.

A titre d'exemple un officiel « Officiel B Stagiaire » a été migré dans la catégorie « Juge » alors qu'il pouvait seulement débiter son cursus voire ne pas être chronométreur.

Après analyse de la situation il a été décidé de procéder à une nouvelle migration selon les principes suivants pour les officiels « stagiaires » lors des saisons 2018/2019, 2019/2020 et en celle en cours :

1. Tous les « candidat C » sont migrés avec la mention « Pass-Officiel ». Début du cursus de formation.
2. Tous les « officiel B stagiaire » sont migrés avec le titre « Chronométreur » et la mention « stagiaire ».
3. Tous les « officiel A stagiaires » sont migrés avec le titre « starter ».
4. Tous Les « Officiel A » licenciés en 2019 ou 2020 sont migrés avec le titre « Juge-Arbitre »

Par ailleurs pour les officiels encore déclarés en base comme stagiaires sur les saisons antérieures, la règle appliquée est la suivante :

1. Les « Candidat C » ont été supprimés
2. Les « Officiel B stagiaire » ont été migrés au titre « Officiel C »
3. Les « Officiel A stagiaire » ont été migrés au titre « Officiel B »

Les ligues régionales et les comités départementaux sont invités à un suivi attentif des migrations pour organiser rapidement les actions de formation qui permettront aux officiels migrés d'obtenir le titre pour lequel ils s'étaient engagés, en particulier pour les « Officiel B stagiaire ». Pour permettre ce suivi, un fichier au format excel des officiels migrés pour chaque ligue est annexé.

L'analyse de cette problématique est en cours pour les autres disciplines.

Pour toute question sur l'utilisation de l'application, écrivez à support.extranat@ffnatation.fr en donnant un maximum de précisions : question, souci éventuel, capture d'écran, individu concerné...

Pour toute question concernant la réforme des Officiels, prenez contact avec le Cercle de Compétence Juges et Arbitres.

Pour le Cercle de Compétence Juges et Arbitres
Denis Cadon